Copie Certifiée Conforme.
Le 24 Mai 2000.

AUREA

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris

- 3 OCT 2000

N° de dépôt : 56263

97B4565

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 28 avril 2000

L'an deux mille, le vingt huit avril à quatorze heures, se sont réunis au siège social sur convocation de leur Président, Monsieur Cyrille Vernes, les membres du Conseil d'Administration de la société anonyme AUREA, au capital de 24 080 000 francs, divisé en 240 800 actions de 100 francs chacune de valeur nominale, intégralement libéré.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES

- Monsieur Cyrille VERNES	Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Pascal Albert PETIT	Administrateur
- Monsieur Bernard NOETZLIN	Administrateur
- Monsieur Jacques PERROT	Administrateur
- Monsieur Nicolas SCHLUMBERGER	Administrateur
- Monsieur Jean-Philippe VERNES	Administrateur
- Monsieur Roger VOISIN	Administrateur
- Monsieur James WEIR	Administrateur

- Les cabinets BDO GENDROT et comptes CALAN RAMOLINO, convoqués par lettre recommandée sont absent.

Les membres du Conseil émargent le registre de présence en entrant en séance.
La réunion est présidée par Monsieur Cyrille VERNES, Président du Conseil d'Administration.
Monsieur le Président constate que le Conseil réunit tous ses membres et qu'il peut en conséquence valablement délibérer.
Puis il rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant.

- Arrêté définitif des comptes 1999
- Ratification de la convention de facturation de frais
- Ratification de la démission du Président
- Nomination du nouveau Président.

POINT 1 : Arrêté définitif des comptes de l'exercice 1999.

Le Président présente les comptes sociaux et consolidés définitifs, arrêtés en accord avec les recommandations des commissaires aux comptes BDO GENGROT et CALAN RAMOLINO, exprimés lors du précédent conseil du 17 avril 2000.
Les comptes consolidés d'AUREA au 31 décembre 2000 présente une perte de 6.3 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 58 millions de francs. Ce résultat négatif est expliqué par le coût de lancement de l'activité de vente directe de la société VIGO.
Ces résultats sont adoptés à l'unanimité.
Les comptes sociaux au 31.12.1999 présentent une perte de 86 462 francs après impôt, après prise en compte du bonus de fusion de la société ALGINATE SA.
Ces résultats sont adoptés à l'unanimité.

POINT 2° : Convention de facturation de frais

Le conseil ratifie à l'unanimité la convention de facturation de frais, datée du 15 décembre 1999, par la société ATLANTIC CODENTAL, dans le cadre du contrôle de gestion et du suivi administratif et financier, pour un montant forfaitaire de 50 000 FF hors taxes.

POINT 3 : Démission du Président

Monsieur Cyrille VERNES présente sa démission de Président Directeur Général de la société AUREA pour convenances personnelles et souhaite demeurer administrateur jusqu'à terme de son mandat.
Le conseil, après l'avoir chaleureusement remercié, a pris note de sa décision.

POINT 4° : Nomination du Président

Sur proposition de Monsieur Cyrille VERNES, Monsieur Pascal Albert PETIT, actuel administrateur de la société est candidat à la fonction de Président Directeur Général de la société AUREA.
Le conseil élit à l'unanimité Monsieur Pascal Albert PETIT aux fonctions de Président du Conseil pour une durée de six années, soit jusqu'au conseil qui arrêtera les comptes de l'exercice 2005.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, le conseil est levé à 15H30.

Le Conseil d'Administration